



Note de la CGT Spectacle suite à la consultation du bureau du CNPS élargi sur la réforme des aides à la création artistique

La Fédération CGT Spectacle et ses syndicats intervenant dans le champ du spectacle vivant - SFA, SNAM et SYNPTAC - ont participé à la consultation organisée par la DGCA au sujet de la réforme des aides aux équipes artistiques, dans le cadre de la contribution ministérielle à Action Publique 2022 (CAP22). Nous regrettons tout d'abord avoir été consultés dans l'urgence et trop succinctement par rapport aux enjeux. L'envoi des documents la veille ou l'avant-veille des réunions empêchant les organisations de pouvoir s'en emparer, ont démontré le peu de cas que les services du ministère font du travail ou de la parole des organisations syndicales. Nous regrettons également que cette consultation n'ait été organisée qu'à la suite de la pression des professionnels, en réaction à la publication dans Le Monde du document adressé à la commission action publique 2022, le 3 novembre dernier. Les écrits ou les questionnements portés par la DGCA pendant le temps de la consultation ont d'ailleurs bien démontré que ce n'était pas « qu'un document de travail », malgré les affirmations entendues ici et là. Nous avons bien conscience d'avoir assisté à une demi-douzaine de réunions qui n'auront pas d'influence sur le projet de réforme qui sera porté par la ministre et annoncé à la mi-mars. Ce sera le même programme que celui développé dans le document publié dans Le Monde. Néanmoins, il nous a semblé important que nos organisations ne jouent pas la politique de la chaise vide. Nos revendications et nos luttes ont, au fil des années passées, contribué à la construction de la politique publique (création du CNC, CNV, ASTP, du GUSO, réformes des licences d'entrepreneurs de spectacle...). Malgré leur opposition totale aux principes idéologiques de baisse des dépenses publiques, au prétexte de faire mieux avec moins, la Fédération et ses syndicats ont choisi de participer aux différentes réunions de consultation organisées par le ministère de la culture. Il ne s'agissait pas, pour nos organisations, de contribuer aux projets de réforme des équipes artistiques. Il s'agissait plutôt de faire entendre une autre voix, et de porter celles des professionnels travaillant dans les équipes artistiques ou dans les lieux labellisés, à la direction d'une administration apparemment très éloignée de la réalité de leurs travaux.

Notre organisation ne souhaite par ailleurs valider ni les différents comptes-rendus élaborés par la DGCA, ni le « diagnostic partagé ». D'une part, malgré le travail produit par les services - souvent dans l'urgence - les propos tenus lors de ces réunions raccourcissent ou déforment les pensées ou le cheminement de la construction collective. Il nous est impossible d'amender correctement ces comptes-rendus, aussi nous demandons que cette note soit annexée aux travaux de consultation et se fasse l'unique écho de la parole portée par la CGT. Il nous est, par ailleurs, impossible de valider le diagnostic partagé, tout simplement car nous ne souscrivons pas aux principes animant la consultation : il n'y a pas trop de projets aidés par le Ministère mais des projets mal financés ; un rééquilibrage création / diffusion ne permettra automatiquement pas à un nombre réduit de productions de tourner davantage. Notre secteur repose essentiellement sur une activité de main d'œuvre, éclatée entre des salariés - artistes, techniciens, personnels administratifs et d'accueil - des producteurs, des coproducteurs, des diffuseurs, des lieux d'accueil... avec des collectivités qui subventionnent sur des critères particuliers, des fonds de soutien, des agences régionales, des mécènes ou d'autres partenaires intervenant dans les projets, tout cela sous les principes de liberté de création et de liberté de programmation. À moins d'une nationalisation et collectivisation des moyens des productions - qui ne fait pas partie, précisons-le, de nos orientations - il est impossible de « rationaliser » à force de tableaux excel nos activités par le seul prisme de l'intervention de l'Etat. Il est par contre possible de faire mieux, de produire mieux, de diffuser mieux, de rencontrer davantage de publics. Mais cela ne peut se faire à budgets constants.

Réforme des aides à la création : aider moins de projets contribuera-t-il à aider mieux et à lutter contre la précarité des équipes artistiques ?

À plusieurs reprises, la question de l'augmentation des montants planchers pour les aides à la création est venue sur la table de la consultation. Vaut-il mieux donner « 10.000 € à 20 équipes » ou « 20.000€ à 10 équipes » nous a-t-on demandé. Cette augmentation des planchers, qui ont récemment fait l'objet d'une concertation à l'occasion de la publication de textes réglementaires, ne signifie pas une augmentation proportionnée des aides attribuées, mais la disparition des petites aides, au nom de la lutte contre le « saupoudrage ». L'augmentation du montant plancher ne conduira pas à un doublement des aides de 10.000 €. Les équipes subventionnées à hauteur de ce montant ne le seront plus. Ces aides, même faibles, peuvent aider significativement des équipes à équilibrer un budget, obtenir une ou des coproductions, des aides de sociétés civiles ou engendrer une subvention d'une ou des collectivités. Une aide de 10.000 € peut être suffisante au bouclage de la production d'un solo ou être le signe du repérage d'une équipe émergente. Par ailleurs, comme cela a été relevé lors de la consultation, les aides de

10.000 € représentent 30% des aides, pour moins 3 % du montant total des crédits. C'est la diversité artistique et les créations plus fragiles artistiquement ou financièrement qui seraient en danger s'il était décidé de relever ces plafonds. Ce choix irait totalement à l'encontre de l'esprit de l'article 1^{er} de la loi Liberté de Création Architecture et Patrimoine. Financer moins d'équipes fragilisera globalement l'ensemble de l'écosystème artistique, même si certaines équipes (moins nombreuses) seront un peu mieux financées. Si enfin, on tentait d'analyser cette piste sous le prisme d'action publique 2022 et de la réduction des dépenses publiques ou des emplois, cette réforme n'entraînerait pas non plus, pour le ministère, d'économies substantielles, puisque les équipes adapteront leurs demandes en fonction des planchers, et qu'il faudra toujours autant d'agents pour traiter les dossiers.

La Fédération CGT Spectacle n'est pas opposée à une réforme des aides aux équipes artistiques, mais celle-ci ne doit pas se faire sur la question des montants planchers.

Afin de résorber de façon efficace la précarité des artistes, les points névralgiques d'une réforme devraient être les suivants :

- L'application pleine et entière de la circulaire Auclair, qui lie l'attribution des subventions et le respect du code du travail et des conventions collectives ;
- La présence des représentants des salariés dans les comités d'experts, afin que les questions sociales rentrent en ligne de compte lors de l'attribution des subventions ;
- La formation des conseillers et des agents en DRAC afin de les sensibiliser aux questions de l'environnement social du spectacle ;
- La prise en compte du fonctionnement des équipes artistiques et du montage de la production lors de l'attribution de subventions, afin que les rémunérations et conditions de travail des artistes et techniciens ne soient pas les variables d'ajustement des budgets ;
- Une concertation pour définir les termes de création, production, coproduction, cession, préachat, diffusion, résidence ;
- L'établissement concerté d'une charte engageant notamment les coproducteurs ou les diffuseurs au respect des conditions de travail des équipes lors de leur négociation des prix de cession ou des coproductions ;
- L'obligation de mettre en place des productions déléguées, notamment des jeunes équipes, par les lieux labellisés, afin de réinternaliser la production dans les lieux, d'engager réellement leur responsabilité dans la coproduction et de dégager les équipes des questions administratives ;
- L'augmentation conséquente du programme 131, permettant, à nombre d'équipes aidées constantes, des aides garantissant les conditions de travail et les rémunérations des artistes et techniciens.

Il est à relever par ailleurs que la question de la permanence artistique n'a jamais été réellement évoquée ou questionnée par la DGCA comme un sujet central.

Le rééquilibrage création / diffusion : peut-on diffuser plus en créant moins ?

Cette question a été portée par la DGCA tout au long de la consultation, sans que l'on puisse avoir le moindre élément démontrant que les spectacles aidés par l'Etat ne tournaient pas suffisamment. L'administration nous a fourni un certain nombre de documents concernant la diffusion dans les lieux labellisés, mais là encore, aucun élément sur les spectacles accueillis (sont-ils subventionnés ou pas ?), pas de possibilité d'analyse non plus sur les effets sur la diffusion lors de l'accueil d'un spectacle coproduit. Tout nous démontre donc que le ministère compte entreprendre un chantier à l'aveugle, sans avoir la moindre idée de ce qu'il y a à améliorer en matière de diffusion, et sans preuve non plus qu'il est nécessaire d'opérer un rééquilibrage production / diffusion. Pire, nous nous sommes aperçus que la DGCA, pour comptabiliser le nombre de représentations diffusées, ne prenait pas en compte celles ayant lieu au siège. Ainsi l'Etat considère que les opéras sont diffusés moins de 0,9 fois... chiffre plus qu'absurde. Il nous paraît donc nécessaire, comme stipulé au paragraphe précédent, que la notion de création et de diffusion soit clairement définie.

La consultation a par ailleurs démontré que le ministère ne disposait pas de données concaténées, permettant d'observer précisément comment sont diffusées les équipes subventionnées, alors que les services des DRAC en charge des licences d'entrepreneur de spectacles possèdent un certain nombre de données sur les spectacles créés et diffusés par le secteur public, le secteur privé et les occasionnels organisant + 6 représentations. Le document rempli par les entrepreneurs de spectacle afin de renseigner l'administration de leurs activités risque malheureusement d'être appelé à disparaître, au nom de la simplification administrative prévalant dans le cadre de la réforme de la licence d'entrepreneurs de spectacle. Décision absurde car ces données ne sont exploitées que dans le cadre de la licence alors qu'elles pourraient permettre d'avoir une vision large et globale du secteur. La question des lieux de travail pour les équipes artistiques a été abordée à l'occasion des discussions sur l'item « équilibre création diffusion ». Il a été ainsi possible de peser les plus-values et moins-values du nomadisme

des équipes, de l'éclatement des coproductions... La réflexion sur la possibilité d'ouvrir davantage les lieux aux équipes de création a été abordée. Si le développement des résidences dans les lieux d'accueil ne peut que donner davantage de sens au travail des équipes permanentes (ce, particulièrement dans les lieux ne pratiquant que la diffusion), il sera nécessaire de prendre en compte le fait que ces dernières sont bien souvent en sous-effectif et au taquet en matière d'heures. Un investissement en matière d'emplois sera donc nécessaire dans certains lieux. Un certain nombre de pistes ont été avancées, lors de la consultation, et certaines pourraient être explorées, comme le développement d'aides pour l'accueil de séries ou pour la prise en charge de l'organisation de tournées en région par des lieux. Ici également, la responsabilité et l'implication des coproducteurs dans la diffusion des créations doit être interrogée. Le fonctionnement de l'ONDA et de ses aides, qui n'interviennent qu'a posteriori de l'organisation d'une tournée pourrait également faire partie des pistes de travail.

Néanmoins, la CGT Spectacle estime que les conditions d'observation ne sont pas réunies aujourd'hui pour pouvoir diagnostiquer efficacement les éventuels problèmes de corrélation entre création et diffusion, et régler ceux qui ressortiraient de l'observation. Il paraît imprudent, dans ce contexte, d'entamer une quelconque réforme. Il paraît également hors sol d'envisager une réforme à moyens constants, alors que les programmations ont été amplement réduites, en raison des baisses de subventions. Par ailleurs, ces questions devraient être abordées sous l'angle de l'équité territoriale ou du maillage des territoires, sujets qui ont été totalement exclus de nos débats.

Un guichet unique avec les collectivités territoriales ?

La multiplication et la difficulté des dossiers à remplir peut-être un élément difficile à gérer pour des équipes artistiques ne disposant pas en interne de fonction administrative stable. Ce facteur peut pousser par ailleurs les équipes à faire appel à des intermédiaires, qui grignotent inévitablement les marges artistiques. Aussi, un travail commun entre l'Etat et les collectivités pour la constitution de dossier similaires en terme de présentation et de pièces à fournir pourrait être un élément simplificateur de bon sens. Il devra néanmoins permettre également de prendre en compte les particularités de chacun des partenaires. Ce type d'expérience a été mené déjà sur les territoires, comme l'ancienne Région Nord-Pas-de-Calais, et a provoqué la satisfaction à la fois des usagers, mais également des services.

Mais cette coopération doit s'arrêter à cela. Un guichet unique pour l'attribution des subventions et une fusion des comités d'experts Etat / Régions aurait à contrario des conséquences qui pourraient s'avérer désastreuses pour la diversité des projets aidés. Ainsi, comme il l'a été décrit lors de cette consultation, les très jeunes équipes sont d'abord repérées et aidées par des collectivités avant de pouvoir obtenir une reconnaissance de l'Etat. Un guichet unique pourrait ainsi mettre un frein à l'émergence et uniformiser les esthétiques aidées.

La CGT Spectacle est donc favorable à des mécanismes de simplification administrative concernant la rédaction des dossiers de demande de subventions, dès lors que le travail commun avec les collectivités locales ne relève pas de l'attribution de subventions, ou de la délégation par l'Etat aux collectivités du traitement des dossiers et du choix des spectacles aidés.

Les questions d'emploi ont traversé bien évidemment ces consultations. Des documents fort intéressants ont été fournis en préparation de l'avant dernière séance de travail, mais malheureusement peu de temps avant la séance. Ce court délai n'avait pas permis aux différents participants de l'étudier en profondeur. Cette mise à jour des données emploi par Audiens tracent pourtant un panorama du secteur sur plusieurs années, et démontrent les effets des politiques publiques ou d'évènements sur l'activité et l'emploi.

La CGT Spectacle demande donc que des séances de travail spécifiques soient consacrées à l'observation et à l'affinage de ces données, qui pourront certainement permettre de conforter ou retravailler le plan pour l'emploi. Concernant le FONPEPS, nous avons collectivement constaté les retards pris, tant par les entreprises pour s'emparer du dispositif que par l'Etat pour mettre en place efficacement les aides. Nous avons le sentiment que le ministère agit comme s'il ne voulait pas dépenser les budgets, alors que des engagements ont été pris. Des chantiers devraient être d'ores et déjà mis en place, afin d'imaginer la création de nouvelles aides permettant la réalisation de certains axes du plan pour l'emploi signé en 2015. En matière de communication auprès des entreprises, la CGT Spectacle travaille avec la CGT Culture à des propositions visant à élargir les compétences du service en charge des licences à celles plus larges de la structuration et professionnalisation du secteur. Dans ce cadre, ce nouveau service pourrait faire la promotion du FONPEPS (ou du dispositif de soutien aux TPE) auprès des entreprises du champ, au sujet duquel il dispose d'un panorama très complet.